WATTRELOS

Une scène de sauvagerie. — Une cabaretière blessée. — Mercredi soir, entraient à l'estaminet Hennion au hameau du Fleury, du nommé Chieux, habitant Tourcoing, et de ses amis. Les nouveaux venus absorbèrent quelques verres. Chieux, qui était légèrement pris de boisson, voulut embrasser la cabaretière ; celle-ci s'y refusa, mais le quidam ne se tenait pas pour battu.

A diverses reprises, il renouvela sa tentative. Sur les entrefaites, une voisine entra. Chieux s'adressa à elle, mais sans plus de succès. L'ivrogne, alors, se mit à insulter la cabaretière et sa cliente. Mme Hennion voulut le chasser, mais le quidam, entrant dans une violente colère, la frappa brutalement et la blessa : les deux amis restaient impassibles spectateurs de cette scène.

Cependant les appels de Mme Hennion avaient été entendus par son voisin, M. Verlinde, qui vint se rendre compte de ce qui se passait. Il entra dans l'estaminet, et s'adressant à Chieux, il lui dit : « C'est bien mal de frapper ainsi une femme ! » A ces mots, l'ivrogne lâcha sa victime ; il se rua sur Verlinde, le terrassa et le brutalisa violemment. Toujours, les bons amis de Chieux restaient attablés et regardaient ce spectacle.

Lorsque sa victime fut à bout de forces, Chieux lâcha prise, puis il se retira en chantant.

Mme Hennion porta immédiatement secours à son voisin qui avait la figure couverte de sang.

On fit appeler un docteur qui déclara que Verlinde avait, outre de nombreuses blessures, toutes les dents cassées.

TOURCOING

Réunion de commissions. — La commission locale des tramways, s'est réunie, jeudi, à 4 heures 1/2. On sait que la question doit être discutée, à la séance du Conseil municipal d'aujourd'hui, vendredi.

A six heures, a eu lieu une réunion de la commission des finances, nécessitée par divers changements de chiffres, dans les budgets qu'on a commencé à discuter, dans la séance de mercredi.

Au Bureau de bienfaisance. — Aujourd'hui, vendredi, à 9 heures 1/2 du matin, M. le Maire, procédera à l'installation de MM. Cruque et Maurice Cordier, nommés administrateurs du Bureau de bienfaisance, en remplacement de MM. Sénélar et Diéval, démissionnaires.

Résultat d'adjudication. — Jeudi a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Diéval, adjoint, l'adjudication des travaux de construction d'un aqueduc rue de Turenne, entre la place Thiers et la rue du Sentier. Montant du devis, 5,300 fr.

Il a été déposé 6 soumissions.

MM. Masquillier rabais 6 0/0, Pierre Poupart 6,50, André Derville frères 7 0/0, Desoot-Her 8,25, Jules Bourgeois 8,50, Jules Delplanque, de Roubaix, adjudicataire au rabais de 9,25 0/0.

Epilogue d'un drame. — Jeudi matin ont eu lieu les funérailles de la malheureuse Germaine Derick. Après un service religieux en l'église Notre-Dame, de Roubaix, le cercueil a été placé sur un corbillard qui s'est aussitôt mis en route pour Tourcoing, par le Boulevard, pour suivre l'itinéraire ci-après : place Thiers, rue de Turenne, des Ursulines, de Lille, Wailly, du Calvaire, et Fin-de-la-Guerre. Une centaine de personnes suivaient le convoi ; mais il y avait foule sur tout le parcours et surtout au cimetière.

Autorisations de bâtir. — M. Jean-Baptiste Parent, deux maisons, rue de La Marlière; M. Goeman-Seynave, une maison, rue du Pré-de-La Baille; Mlle Hercelle sœurs, une maison, rue de l'Hôtel-de-Ville; M. Bourgeois, deux maisons, rue de Virolois; M. Grimonprez, un mur de clôture sur la rue, entre la Place Sébastopol et la rue Notre-Dame; M. Charles Houssel, une maison, à l'angle des rues de la Ferme et du Sacré-Cœur; MM. Jombart frères et sœurs, un mur de clôture à l'angle des rues de Lille et des Ursulines.

Prix au piège. — Jeudi, vers 6 heures du soir, Mme Veuve Bayart-Deronbaix, marchande de liqueurs, rue Desarmont et du Haze, ayant entendu résonner le timbre de la porte, de son magasin de détail, qui fait face à l'école Saint-Michel, arriva aussitôt, mais ne vit personne.

Peu après M. Destombes, rentier à Roubaix, âgé de 72 ans, entrait pour faire des achats. Tout à coup, apercevant dans une sorte de caveau quelque chose qui remuait, il demanda à Mme Bayart ce que faisait là son garçon de magasin.

La dame répondit qu'il ne devait y avoir personne; elle s'approcha de l'endroit. A peine avait-elle fait quelques pas, qu'un individu bondit hors de la cachette, bouscula Mme Bayart, sauta au-dessus du comptoir dont il brisa le grillage et allait gagner la porte de sortie, quand M. Destombes, qui a encore le poignet solide malgré son âge, le saisit au passage et le maintint en attendant l'arrivée des agents qu'on était allé prévenir en toute hâte.

C'est un nommé Théophile Depraest, âgé de 15 ans 1/2, demeurant rue de Gand, ouvrier teinturier chez M. Liard, rue St-Pierre. S'il faut l'en croire, c'est un jeune homme de Risquons-Tout, qu'il ne connaît que sous le nom de *Camille*, qui lui aurait conseillé de se faire enfermer dans le magasin pour commettre des détails pendant la nuit. Camille aurait aussi travaillé à la teinturerie de la [illegible]re.

[illegible]hier, nous avons parlé d'un vol de bottines, [illegible] cet établissement, au préjudice de Léopold [illegible]t que tes soupçons s'étaient aussitôt portés [illegible] Grimonprez ou Guermonprez, âgé de 18 ans, [illegible]t à Risquons-Tout. Tout porte à croire qu'on a [illegible]u même Camille.

[illegible]ncien incendiaire. — Jeudi, à 1 heure de l'après-[illegible] agent Nuytters arrêtait, rue de Paris, en flagrant [illegible] mendicité le nommé Henri Derverd, âgé de 26 [illegible]boureur, né à Rolleghem, demeurant à Wattrelos, [illegible] la Chapelle de la Marlière. Cet individu déclara à M. Villon qu'il avait été poursuivi, en Belgique, pour incendie volontaire et qu'il avait été condamné trois fois à Lille pour vols, coups et blessures. Il est, de plus, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Linselles. — La question de la Caisse d'épargne. — A la suite du conflit soulevé à propos de la nomination du sous-caissier, plusieurs administrateurs avaient donné leur démission. Ils ont été, nous dit-on, remplacés par le Conseil de Direction de Tourcoing, qui aurait fait choix aussi d'un autre local pour y installer le bureau de la succursale.

On nous assure que, d'autre part, des démarches seraient faites pour rattacher Linselles à la Caisse d'épargne de Lille.

[illegible]en-Barœul. — *La maraude.* — On s'est introduit, dernière nuit, dans les cours de deux voisins [illegible]que et Auguste Magnon, cultivateurs, au [illegible] Marcq-en-Barœul, et on a pris, au premier, 2 [illegible] second.

[illegible] — *Indications.* — Jeudi après-midi, [illegible] pour 1893 ont eu lieu à la mairie.

[illegible]res à l'hospice : 1° 2,300 à 3,000 [illegible]isions sont déposées: ce sont celles [illegible]frant un rabais de 0,045 par kil. [illegible] Lepers, un de 0,05; Lotigier, [illegible] un de 0,05 3/4. L'offre de M. [illegible]ntagneuse, il est déclaré ad[illegible]mation 400 francs. Aucune [illegible]et article.

Fournitures nécessaires au Bureau de Bienfaisance. — 7,500 à 8,000 k. pain ; 3 soumissionnaires offrent le 1er, M. Lotigier, un rabais de 0,95 par kilogramme sur la taxe de Lille, le 2e M. Carlos Lepers, un de 0,06 et le 3e M. Emile Crup, un de 0,05. M. Carlos Lepers est, conséquemment, déclaré adjudicataire.

Roncq. — *Tentative de vol.* — Un individu resté inconnu a tenté de s'introduire, jeudi matin, vers 5 h. 1/2, par une fenêtre, chez un ouvrier agricole, nommé Cyrille Colombier, habitant au chemin Dronkaert, une petite maison qu'il quitte de bonne heure tous les matins. S'étant aperçu, tout à coup, qu'il était surveillé par une femme du voisinage, et d'un autre côté, ne pouvant arriver à soulever assez haut le chassis à guillotine, le malfaiteur a disparu.

Communications diverses

Les anciens militaires et marins ayant 14 ans de service et plus, sont priés de se trouver à la réunion qui aura lieu le 2 janvier, à 2 heures 1/2, au Café de l'Hôtel-de-Ville, Place de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing, pour leur donner connaissance de la 2e lettre de M. le Ministre de la guerre relative à la retraite. Apporter les états de service. Urgence.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 28 décembre.* — VOL D'EFFETS. — Plusieurs ouvriers briquetiers travaillant au mois d'août dernier, à proximité de Wattrelos, avaient vu disparaître une partie de leurs effets : bientôt un de leurs camarades avait cessé de venir au chantier, c'est sur lui que les soupçons furent portés : il s'appelle Auguste Dewulf et est âgé de 32 ans; il avait été cité, mais ne se présente pas; il est condamné à six mois d'emprisonnement.

BANQUEROUTE SIMPLE. — M. Bourgois expose qu'il avait été nommé syndic dans la faillite de M. Mercier Georges cafetier à Roubaix : des renseignements recueillis lui avaient appris que Mercier avait pris la fuite après avoir vendu le mobilier garnissant l'estaminet ; le seul créancier qui se fut révélé était le brasseur.

Mercier quoique régulièrement assigné ne comparaît pas : il avait à répondre de fait de banqueroute simple : le tribunal infige au prévenu une peine, par défaut, de six mois de prison.

SONT-CE DES FAITS D'ESCROQUERIE ? — Dans le courant de septembre dernier, il était parvenu au parquet des lettres anonymes signalant l'existence d'une véritable bande d'escrocs qui s'affublaient de la qualité de marchands ou négociants pour se présenter chez les commerçants de Roubaix ou de Tourcoing et se faire remettre soit à crédit soit à titre de consignation des marchandises qu'on ne revoyait plus, pas plus que les acheteurs eux-mêmes.

Un fabricant de Tourcoing avait, sur ces entrefaites, dénoncé à la police un fait qu'il considérait comme un abus de confiance, et qui aurait été commis par un certain Georges Brouchette, âgé d'une trentaine d'années. Une enquête eut lieu, et on découvrit que ce Georges Brouchette était originaire de Roubaix, avait d'abord été ferblantier chez son père B..., et avait quitté ce métier pour faire avec un autre jeune homme, Jules Lammetin, le commerce de marchand de tissus ; il vivait aussi maritalement avec Augustine C...

Des mandats d'arrêt furent décernés contre ces trois personnes; mais un seul des trois et après un certain temps d'ailleurs, vint se constituer prisonnier, c'était Georges Brouchette, qui comparaît à l'audience de jeudi.

Plusieurs commerçants de Roubaix et Tourcoing, entre autre M. Lerouge et M. Lenembre viennent déposer que Brouchette seul ou en compagnie de son camarade était venu leur demander de la marchandise : comme il avait indiqué le nom de sa famille, assez connu à Roubaix, quelques coupons lui avaient été remis : toutefois ils affirment que, suivant eux, cette marchandise n'avait été laissée à Brouchette qu'à titre de consignation

Le Ministère public voit dans ces agissements un abus de confiance et en outre une escroquerie dans le fait par M. Brouchette, de s'être présenté comme voyageur en tissus alors qu'en réalité il n'avait été considéré jusque là que comme ferblantier. Après plaidoirie de Me Bracker d'Hugo qui demande l'acquittement, le Tribunal renvoie son jugement à samedi prochain.

AUTRES DÉLITS. — Alfred Sibille à Croix est inculpé de coups et blessures, il encourt une peine de 15 jours et 16 francs d'amende, ainsi que Cyrille Devoghel, à Bousbecques, qui est condamné à 6 jours de prison. Marie Desfontaines à Roubaix chez Jules Monchin, rue de Bapaume, brisé plusieurs vitres se voit infliger trois mois de prison et 50 francs d'amende. Me CONFORME.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du jeudi 29 décembre.* — BALLES DE LAINE. — *Arrêt.* — La 2e chambre de la Cour, réformant le jugement du tribunal de commerce de Tourcoing, en date du 7 juillet 1891, condamne M. Georges Lasalle, expéditeur en cette ville, à payer à MM. Cavrois-Mahieu et fils, filateurs à Roubaix, la valeur des balles, soit 2,100 francs, et, d'autre part, MM. Charlier et Scheibler, commissionnaires-expéditeurs à Aix-la-Chapelle, à garantir M. Lasalle du montant de cette condamnation.

La Cour juge que le défendeur principal et celui en garantie, ayant successivement accepté le mandat de retirer les laines en Allemagne, des mains de son réceptionnaire, sont en faute de n'avoir pas veillé à l'exécution de ce mandat.

Ils doivent être déclarés responsables de cette faute, qui a eu pour conséquence, la transformation des balles.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Quelques considérations sur le service médical du bureau de bienfaisance

Roubaix, le 27 décembre 1892.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Je viens solliciter de votre bienveillance l'insertion des lignes suivantes dans votre honorable journal.

« Il y a vingt ans, Roubaix avait soixante mille habitants agglomérés, et le personnel médical chargé de donner les soins gratuits aux indigents comptait sept excellents médecins (nous pourrions les citer).

» Aujourd'hui, Roubaix a cent quinze mille habitants, répartis sur une vaste surface, et n'a plus que six médecins pour l'assistance médicale du bureau de bienfaisance.

» Il semble, pour un œil peu exercé, qu'il y a dans cet exposé succinct, un étrange paradoxe. Autrefois, chacun des médecins recevait une allocation de six cents francs. Aujourd'hui, ils reçoivent, il est vrai, mille francs, mais je crois que le service n'y a rien gagné.

» Le médecin du bureau de bienfaisance, en dehors de sa clientèle bourgeoise, malgré tout l'intérêt qu'il porte à l'ouvrier, ne peut pas arriver à satisfaire les intéressés, qui sont ici les indigents secourus.

» Pourquoi ne pas revenir à l'ancien régime? Il existe dans notre ville assez de médecins dévoués qui tiendraient à apporter à l'administration leur concours dans les mêmes conditions qu'il y a vingt ans.

» Le budget du Bureau de bienfaisance n'en serait pas grévé d'avantage : ses médecins émargent pour une somme de six mille francs : conservons-les dans leurs fonctions, mais qu'il soit permis à leurs confrères, hommes de bonne volonté, de les aider dans leur besogne.

» Le médecin a toujours eu une réputation de désintéressement qui n'est pas surfaite : que les médecins actuels du Bureau de bienfaisance s'adjoignent des suppléants et leur abandonnent généreusement la moitié de leurs honoraires en même temps que la moitié des charges ! Qu'arrivera-t-il ?

» Il y aura douze médecins au Bureau de bienfaisance ;

» Le travail sera divisé, et, par conséquent, mieux fait.

» Je soumets ces timides considérations à nos honorables administrateurs du Bureau de bienfaisance.

» Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

» FRANÇOIS MONTAIGNE, médecin. »

NORD

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Lamblin, de Somain, nouveau prêtre, est nommé professeur à l'Institution St-François d'Assise à Hazebrouck.

Nominations de percepteurs. — M. Decroocq, percepteur de Quaëdypre, est nommé à la perception de Bourbourg. M. Tourgis, percepteur de Saint-Valéry-sur-Somme (Somme), est nommé à la perception de Quaëdypre. M. Vasse, percepteur de Faverges (Haute-Savoie), est nommé à la perception de Quesnoy-sur-Deûle (Nord). M. Le Pomellec, receveur particulier des finances à Confances (Moselle), est nommé à la perception de Dunkerque.

La clôture de la chasse. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il les prie de lui envoyer leurs propositions pour la clôture de la chasse en 1893.

Cambrai. — Le très digne et très vénéré M. Caillau, doyen du Chapitre, vicaire général, qui est légèrement indisposé depuis quelque temps, s'étant trouvé mercredi beaucoup plus souffrant, a demandé à recevoir les derniers sacrements. Les médecins ayant été consultés, on a acquiescé au désir manifesté par M. Caillau. M. l'archiprêtre de la Métropole a donné l'Extrême-Onction et le Saint-Viatique, hier soir, à quatre heures.

Caudry. — Par arrêté en date du 19 décembre courant, pris en conseil de préfecture, M. le préfet du Nord a prononcé l'annulation d'une délibération du Conseil municipal de Caudry, datée du 19 novembre 1892, volant un crédit de 4,000 fr. destiné à venir en aide aux familles de huit membres de cette commune.

Douai. — *Mort de froid.* — Le nommé Adolphe Delbarre, dit Berbières, âgé de 57 ans, étant ivre, se dirigeait un de ces soirs vers les fours à coke de la fosse Gayant à Waziers, lorsque, perdant l'équilibre, il tomba sur la voie ferrée de la compagnie des mines d'Aniche. Le lendemain matin, Adolphe Delbarre, qui doit son nom de Berbières (Pas-de-Calais), était trouvé gelé. Il avait succombé à une congestion cérébrale occasionnée par le frpid et l'ivresse. Le malheureux, légèrement vêtu, n'avait même pas de chemise.

PAS-DE-CALAIS

Victime de son dévouement. — Une religieuse de la congrégation de St-Paul de Chartres, Mme Joséphine Graffal, en religion sœur Véronique, vient de mourir à l'hôpital de Calais, où elle était venue pour soigner les malades atteints de choléring. Elle a succombé au mal contracté en soignant ses malades.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 décembre.* — Eléonore Beels, rue Thiècle, 26. - Georges Décle, rue du Curoir, 77. — Fernande Lazoé, boulevard de Metz, rue Vienne, 9. — Louise Nette, rue Rollin, 26. — Sidonie Mouton, Hotel-Dieu. — Marie Crave, rue Brézin, 16. — Georges Vancoibert, rue de la Basse-Masure, cour Agache, 9. — *Déclarations de décès du 29 décembre.* — Edmond Latour, 1 mois 25 jours, rue Alger. — Angélina Mallez, 46 mois, rue de Lannoy, 9 bis. — Célestine Delannoy, 69 ans, Hospice-Civil. Louise Willeme, 15 mois, rue des Anges, 56. — Amélie Laroyere, 84 ans, Hospice-Civil. — Bassilière et Bassilière, présentes sans vie, rue Meyerbeer prolongée, maisons Tiberghien, 5.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 22 au 29 décembre.* — Florine Rusquart, Honzarde. — Henri Mylle, Crétinier — Rémi Maes, Crétinier. — Odile Germonprez, Houzarde. — Ernest Prévost, Houzarde. — Julien Declercq, Houzarde. — Charles Dekimpe, Petit-Tournai. — Noëlie Forment, Vieille-Place. — Noël Cardon, Grimonpont. — Odille Broux, Bas-Chemin. — Noël Hubaut, Plume. — Achille Tiberghien, Houzarde. — Jules Delcroix, Saint-Liévin. — Marie Bonny, rue de Roubaix. — Marcellin Vandevelde, Marlière — Cyrille Vandenbon, Houzarde. — *Publications de mariages du 25 décembre.* — Emile Vandenbon, 25 ans, Jeanne Cottenier, 23 ans, sans profession. — Henri Parent, 28 ans, metteur de pièces, et Elise Her, 27 ans, ménagère. — Charles-Louis Demets, 28 ans, tisserand, et Flore Demeyre, 30 ans, tisserande. — Hippolyte Lemaire, 60 ans, tisserand, et Virginie Risselingz, 57 ans, tisserande. — *Mariages.* — Victor Borgye, 26 ans, rattacheur, et Louise Lepontre, 36 ans, soigneuse. — Emile Glorieux, 25 ans, tisserand, et Philomène Nys, 23 ans, servante. — *Déclarations de décès du 22 au 29 décembre.* — Justine Iatuys, 55 ans 6 mois, ménagère, Touquet. — Marie Nys, 39 ans 2 mois, ménagère, Sartel. — Aménée Van Overberghe, 5 mois 1/2, Labourer. — Albert Roger, 17 mois, Labourer. — Gustave Delplanque, 49 ans 4 mois, tisserand, Nouveau-Monde. — Jean-Baptiste Vannieuwenhuysse, 59 ans 8 mois, ouvrier agricole, Carluyère. — Carlos Bauduin, 34 ans 2 mois, tisserand, Carluyère.

HEM. — *Déclarations de naissances du 8 au 28 décembre.* — Arthur Vanwrynsberghe, hameau du Cayou. — Appoline Diacre, Petit-Lannoy. — *Publications de mariages.* — Antoine Mulaton, 22 ans, teinturier, à Hem, et Emma Meillassoux, 20 ans, sans profession, à Roubaix. — Louis Duchâtelet, 23 ans, peigneur, à Lannoy, et Joséphine Dujardin, 23 ans, journalière, à Hem. — Louis Lecoute, 28 ans, instituteur, à Hem, et Cécile Cany, 19 ans, sans profession, à Novelles-sur-Escaut. — *Mariage du 28 décembre.* — Louis Mullier, 36 ans, cabaretier, à Hem, et Marie Viret, 34 ans, femme de chambre, à Lille. — *Déclarations de décès du 8 au 28 décembre.* — Sophie Devernay, 78 ans, Vallée. — Marie Desplanque, 6 mois, Petit-Lannoy. — Paul Vanotteghem, 16 jours, Trois-Baudets. — Camille Briffeuil, 18 mois, Civron.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 29 décembre.* — Jules Delahaye, rue du Calvaire. — Berthe Deleporte, rue du Calvaire. — Henri Decaudin, rue du Dragon. — Gustave Judy, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Charles Damoulin, rue Leronge. — Ernest Frappé, rue des Piats. — Marthe Dufermont, Pont-de-Neuville. — *Mariages.* — Arnould Beuque, 31 ans, dentiste, et Zélia Coupin, 21 ans, sans profession. — Jules Lesage, 28 ans, mécanicien, et Julia Coupin, 22 ans profession. — *Déclarations de décès du 29 décembre.* — Lia Leger, 2 mois, rue du Blanc-Seau. — Arthur Nolf, 4 ans, rue du Cimbale. — Désiré Bruez, 2 mois, rue de Roubaix. — Philomène Lejeune, 29 ans, moulneur, rue de la Haute-Voie. — Léon Braconier, 1 an, rue des Phalempins. — Clémence Desvensin, 29 ans, sans profession, rue du Chêne-Houpline. — Marie Duvillier, 78 ans, rentière, rue du Tilleul. — Joseph Dubuch, 1 mois, rue de Menin. — Charles Legley, 46 ans, chauffeur, rue du Brun-Pain.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 28 décembre.* — Jules Acke, rue d'Inkermann. — *Déclarations de décès du 28 décembre.* — Thérèse Eeckhout, 76 ans, maison Delfortin.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HENNEUSE-MARIOTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Charlotte Marie MARIOTTE, veuve de M. François HENNEUSE, décédée à Roubaix, le 28 décembre 1892, dans sa soixante-dix-neuvième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 31 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les assemblée à la maison mortuaire, rue des Fossés, impasse Ingouville, 50.

Les amis et connaissances de la famille LESTIENNE-BAMART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules LESTIENNE, décédé subitement à Roubaix, le 29 décembre 1892, dans sa 49e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 31 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 30, à 4 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 162.

Un Obit solennel anniversaire de 1re classe sera célébré au Maître Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le lundi 2 janvier 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Virginie-Séraphine-Marie-Flore DÉCOBECQ, veuve de M. Jean-Baptiste BRIQUET, pieusement décédée à Tourcoing, le 18 janvier 1882, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de M. l'abbé Bossut, le vénéré et sympathique directeur du Couvent des Dames de Marie, à Mouscron, s'est considérablement amélioré.

Les anciens élèves et les nombreux amis de M. l'abbé Bossut, sont informés qu'il aura le regret de ne pas recevoir à l'occasion du nouvel an.

Crime de Bailleul. — *Importante déposition.* — L'instruction avançant, il semble que les langues se délient aussi, et on la tient ferme conviction d'éclaircir, bientôt et à fond, le mystère, resté impénétrable jusqu'ici de l'abominable vengeance dirigée contre la famille Hubaut, dans laquelle le chef de cette dernière a perdu la vie et dans les circonstances tragiques que nous avons rapportées.

A la suite de ce crime, on le sait, la femme d'Agathon Brunin, née Julie Delcroix, son frère Louis, habitant avec elle, et son beau-frère, Charles Brunin, furent arrêtés.

Nous avons rapporté hier la découverte importante faite par M. Ricaille, commandant de gendarmerie. Or, voici d'une ancienne servante de la famille Brunin-Delcroix, Marie Vandeviwer, jeune fille de 24 ans, actuellement au service de M. le bourgmestre d'Helchin, vient de faire cette déposition.

« Je la nuit du 18 novembre, j'étais réveillée par les bruits du locsin; je descendis dans la salle commune, où je vis assis près du feu Mme Brunin et son frère. Je leur dis la cause de mon réveil; ils me répondirent brusquement : « Allez vous coucher, c'est à vous qu'on sonne au feu!... »

Aucun le sait, c'était, non pas à Templeuve, mais à Bailleul que le feu se déclarait. Comme on le voit, cette déposition est d'une grande importance.

Il nous revient que Charles Brunin a appelé du jugement de la chambre du conseil de Tournai qui a confirmé le mandat d'arrêt décerné à sa charge.

A l'heure où paraîtront ces lignes, il sera dirigé sur la maison d'arrêt de Bruxelles, aux fins de comparaître prochainement devant la cour d'appel.

Tribunal correctionnel de Courtrai. — *Audience du 29 décembre.* — Présidence de M. Delange, vice-président: Me Verhaegen occupe le siège du ministère public.

Une affaire de mœurs. — Adolphe Slrangier, de Roulers, est condamné à 2 ans de prison pour attentat à la pudeur.

— *Un drame à Ledeghem-lez-Menin: coleur reçu à coups de fusil.* — Dans la nuit du 1er au 2 novembre, un jeune homme de la commune, Cyrille Decoorne, âgé de 17 ans, fils d'un fermier des plus importants de la région, entendant du bruit insolite dans une dépendance de la ferme, sortait et se mettant à la fenêtre, crut apercevoir deux hommes dans la cour. Le jeune homme saisit un fusil de chasse chargé, descendit de sa chambre, sortit de la ferme par une porte dérobée, puis se mit à inspecter l'intérieur de sa cour.

Bientôt il aperçut un homme cherchant à fracturer la porte d'un appendis où se trouvaient des lapins. Il visa l'intrus, et tira deux coups de feu. L'homme s'enfuit en poussant un cri, son copain le suivait.

La gendarmerie avertie, fit des recherches, mais en vain, dans tous les environs, le voleur était introuvable.

Quelques jours après, le docteur Deraedt, qui est en même temps bourgmestre de la commune, était appelé au chevet d'un nommé B. Mertens. Le docteur se rendit chez son malade .. il était criblé de plombs. Tout le côté droit du corps ne formait qu'une plaie, et l'épaule droite était sérieusement atteinte.

M. Deraedt, connaissant la valeur de l'individu qu'il était appelé à soigner, il n'a pas reçu moins de trente constatations importantes, comprit qu'il tenait le voleur, et avertit immédiatement la gendarmerie. Le Parquet descendait, quelques heures après, à Ledeghem. Surpris ainsi à brûle-pourpoint, le coquin ne sut que répondre et avoua être la victime du coup de feu de Cyrille Decorne, mais prétendit que ce fut sans motif aucun qu'il ait eu coup de feu, qu'à son avis rien ne justifiait.

Quelques jours après, il affirma qu'ayant fait avec Decarne une engagement pour sa recette de chicorée, il avait prétendu dire que le fermier les arrachait la nuit, et qu'il avait voulu s'en rendre compte... Malheureusement la porte du clapier portait des traces d'effraction.

Me Claeys défend le prévenu, et devant l'évidence des faits, recommande son client à l'indulgence du tribunal, qui, il l'espère, tiendra compte de la gravité de ses blessures, B. Mertens est condamné à un an de prison.

Turnhout. — *Les victimes du patinage.* — *Terrible accident.* — Un lamentable événement qui met en deuil une de nos familles les plus estimées, vient d'avoir pour théâtre la commune de Ravel, près de Turnhout. Plusieurs personnes patinaient sur le canal de la Campine, hier soir mercredi vers six heures, lorsque tout à coup la glace se rompit et cinq des patineurs furent précipités à l'eau. Trois de ceux-ci furent assez heureux pour en sortir ou en être retirés à temps, mais il n'en fut pas de même des deux autres, deux jeunes filles que l'on ne retira qu'à l'état de cadavres.

Les victimes sont deux sœurs, âgées respectivement de dix-neuf et de vingt-un ans, filles de M. Vanhove, chef de station à Turnhout. Il est impossible de décrire le désespoir des malheureux parents, à la réception de la triste nouvelle.

La Belgique et la question des traités de commerce. — Un conseil des ministres s'est réuni mercredi après midi, pour examiner la situation que fait à la Belgique le rejet de l'arrangement commercial franco-suisse.

On sait que ce rejet affecte, par ricochet, les intérêts de la Belgique, dont la situation vis-à-vis de la France est parallèle de la Suisse.

Les ministres, n'ont pas pris de résolution immédiate, mais continuent à se préoccuper activement de la question.

Les propositions de M. Beernaert. — M. Beernaert transmettra ses propositions, demain vendredi, aux présidents des commissions révisionnistes du Sénat et de la Chambre. Celles-ci seront convoquées dans les premiers jours du mois de janvier.

L'agitation socialiste. — On dit que les socialistes se démènent beaucoup afin de provoquer une agitation révolutionnaire, notamment à Gand et dans le Centre.

Le projet de révision de M. Frère-Orban. — M. Frère divise le pays en autant d'arrondissements chargés d'élire un député.

Seuls les grands centres, Bruxelles, Gand, Liège, Anvers, sans les campagnes environnantes, garderont la plus grande partie de leur députation, ces vastes arrondissements obéissant aux mêmes intérêts et formant un tout difficile à détruire.

M. Frère est persuadé que le scrutin uninominal, d'application plus aisée que la représentation proportionnelle, rendra des services sérieux aux minorités en Flandre, et servira la défense des droits de la bourgeoisie mis en péril par le collectivisme.

Le prix du Roi de 1892. — 25.000 francs. — Le jury a rendu aujourd'hui, jeudi, sa décision et elle est conçue comme suit :

1° 20.000 francs pour l'ouvrage intitulé : *La législation du travail*, par M. Ch. Morisseaux.

2° 5.000 francs pour l'ouvrage intitulé : *Etudes sur les questions ouvrières*, par M. Ch. de Quéken.

Gand. — *Une manifestation sur la glace.* — Cet après-midi, un cortège d'ouvriers sans travail s'est formé à la porte de Bruges, pour se rendre aux prairies de Tronchiennes, au vaste champ de glace de Royghem.

Après que les manifestants eurent circulé parmi les patineurs, un commissaire-adjoint de police est venu verbaliser contre le porteur d'une pancarte qui se trouvait à la tête du cortège.

Cet écriteau convoquait le public à un meeting organisé par les « sans-travail » pour aujourd'hui, à 3 heures, à la salle du *Valentino*.

Il paraît que des patineurs qui s'étaient attardés dans la soirée ont été victimes d'une agression sanglante.

Le général des jésuites en Belgique. — Le général de la Compagnie de Jésus est en Belgique depuis quelques jours. Il visite les principales maisons de l'Ordre.

L'expédition du Tanganika. — Avec beaucoup de zèle, la Société anti-esclavagiste prépare l'expédition de secours qui sera envoyée vers le Tanganika. Mille hommes, deux canons, de nombreux approvisionnements en vivres et en cartouches, partiront de Zanzibar, dès que l'argent nécessaire aura été trouvé.

Pourvu que la souscription ne tarde pas, car pour sauver Jacques à Alberville, bloqué par les Arabes, sans provisions, presque sans ressources, il faudrait accomplir des miracles de célérité.

LES COMBATS DE COQS

TOURCOING. — Deux belles aarties de coqs, dimanche 8 janvier 1893, à la « Nouvelle Aventure ». Attaque d'un 3 de 5 pour 50 fr. contre les Ambulants, du « Bout du Monde », dimanche 22 janvier 1893, à la Brasserie Saint-Eloi, reudage de cette partie.

Dimanche 12 février 1893, à la Brasserie Saint-Eloi, partie de 200 francs, contre un vieux poulet : vieux poulet au décidage et vieux en plaisir à 20 francs. Même partie que l'année dernière. Les Ambulants, du « Bout du Monde », contre Halluin et les Amis de Lille réunis. On y invite les amateurs.

NOTES DE LA MENAGÈRE

MENU DU SAMEDI 31 DÉCEMBRE

SOUPE AUX POMMES DE TERRE
SAUCISSES AUX CHOUX
BLANQUETTE DE VEAU
FAISAN ROTI
SALADE
DESSERT

GRAND CIRQUE FRANCO-RUSSE, directeur : M. Jacques Irlicht, de Saint-Pétersbourg. — Samedi 31 décembre, et dimanche 1er janvier 1893, à 8 heures 1/2. — Changement de programme, plusieurs nouveaux débuts : Les célèbres gymnasiarques Karia et Ayala de l'hippodrome de Paris. Débuts de Mlle Cottrely dans ses vertigineux exercices sur le fil de fer ; le prodige Bib dans ses merveilleux exercices aux trois barres fixes. Les frères Basso portent un défi de mille francs à l'amateur qui brisera les chaînes ou portera le gros haltère à bras tendu faisant un tour de piste. Un Conseil de révision, grande scène militaire comique. L'apparition ébouriffantastique magiecaribolantifique. — Jeudis et dimanches, Grandes Matinées Enfantines, à trois heures après-midi. Les billets de faveur sont valables tous les jours de la semaine sauf le dimanche.

BRASSERIE DE ROUBAIX (située rues Archimède et Richard-Lenoir). — Son Mse verre G. Deschamps. — Bureau à 5 h. 1/2. Rideau à 8 h. — Dimanche 1er janvier. — LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR. — On commencera par : LE COURRIER DE LYON. — Dernière : LA MALLE-POSTE.

Son médecin l'a conseillé

Depuis cinq ans, je souffrais de douleurs rhumatismales ; à chaque changement de saison, même de température, je ressentais des douleurs intolérables dans les articulations. Plusieurs fois j'ai dû garder le lit. J'ai tout fait, tout essayé, je suis allé aux eaux d'Aix, j'ai épuisé la liste des médicaments internes et externes ; rien ne m'a réussi.

Seul, le St. Jacobs Oil m'a guéri. J'étais cloué au lit depuis une semaine quand mon médecin m'a conseillé d'essayer le St. Jacobs Oil. On m'a frictionné les bras et les jambes ; au bout de deux fois la douleur avait cessé ; au bout de deux jours je pouvais me lever.

J'ai toujours sous la main ce précieux remède.

PAUL JAMMES, rentier.
Villa Rosian, à Coye (Oise.)

c30067

DELCHAMBRE-DUFERMONT
19, rue Richard-Lenoir, 19
Agent à ROUBAIX
POUR LES CHAMPAGNES
POMMERY & GRENO
33260

Menton. Une personne, d'un âge mûr, très respectable, installée tout récemment à Menton, dans une villa confortable, prendrait quelques pensionnaires, qui trouveraient chez elle des soins très dévoués, une vie de famille et une bonne cuisine du Nord. Prendre l'adresse au bureau du journal. 65961—32742

MARCHÉS A TERME

Cours du 30 Décembre 1892

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING										LEIPZIG (par télégraphe)	
	Peignés de La Plata et de l'Uruguay						Peignés d'Austral